



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1185</b>	<b>De M. Marc Le Fur</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> >Moyen-Orient	<b>Analyse</b> > chrétiens. liberté de culte.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/08/2012</b> page : <b>4701</b>		

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'absence de toutes références à la situation dramatique des chrétiens d'Orient dans son discours à l'Institut d'études politiques de Paris, le 27 juin 2012, sur « la France et le nouveau monde arabe ». En effet, depuis 1536 et le traité des capitulations, la France dresse un regard tout particulier à la situation des chrétiens du monde arabe. La politique française a toujours eu pour but de défendre la diversité religieuse et la place des minorités. On peut donc s'étonner de cet oubli du ministre des affaires étrangères alors que nombreux sont les chrétiens d'Orient, notamment en Egypte et en Irak, obligés de quitter leurs pays depuis des millénaires face à la montée d'un islamisme radical qui les menace dans leurs quotidiens. La France ne peut les oublier, il est de son devoir multiséculaire de les défendre. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement entend faire afin de protéger la liberté des communautés chrétiennes d'Orient.

### Texte de la réponse

La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans notre politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire que nous entretenons avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue au niveau des Etats concernés, de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens, en particulier en Iraq et en Egypte (déclaration présidentielle du conseil de sécurité de l'ONU du 1er novembre 2010, conclusions du Conseil des affaires étrangères européen du 21 février 2011). Le gouvernement entend inciter les chrétiens à prendre toute leur part dans les changements politiques en cours dans le monde arabe, en faveur de la construction de l'Etat de droit et de l'instauration de la démocratie. Les chrétiens d'Orient veulent être traités comme des citoyens bénéficiant de l'égalité des droits dans des régimes pluralistes respectueux de la liberté de religion et de conviction. Le gouvernement connaît leurs inquiétudes et leurs craintes en cette période cruciale et il demeurera vigilant et attentif quant à leur situation. Le Partenariat de Deauville, adopté avec nos partenaires du G8, a pour but également d'accompagner une évolution démocratique et citoyenne dans les pays arabes et la France y contribue pleinement. Le ministère des Affaires étrangères demeure, par ailleurs, en contact régulier et confiant avec les églises chrétiennes orientales et entend adapter et moderniser son soutien aux écoles francophones confessionnelles du Proche et Moyen-Orient. Il appuie enfin l'Observatoire du pluralisme des cultures et des religions, initiative française interreligieuse lancée cette année pour délivrer une information objective sur la situation de la liberté de croyance dans le monde.